

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 11 OCTOBRE 2018**

Présidence : M. Nicola Cassetta

Celui-ci ouvre la séance à 20h01 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

### **1. APPEL**

Sur 47 membres, 25 sont présents, 22 sont excusés, aucun absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

### **2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

#### **M. Georges Cherix**

Il répond aux questions de M. Zumbrunnen : le compte 460.352, la différence de frs. 7'000.00 représente une taxe de transit de la STEP. Quant au compte 460.318, la différence représente des frais des contrôles des raccordements eaux claires/eaux usées.

Quant à la remarque de M. Perrudet au sujet du bilan, le total est correct, l'erreur provient de l'amortissement de frs. 140'000.00 qui a été décompté à double.

Il annonce qu'il fera une présentation, au point des divers, concernant la densification de la ZI.

#### **M. Christian Baur**

En réponse à la remarque faite au sujet des déchets verts, l'addition des kilos était erronée, 800 au lieu de 8000, soit au total 156'730 kilos.

Concernant le local commercial situé à En Saugeon, M. Bourrecoud a reçu un avis d'expulsion qu'il a contesté auprès de la Justice de Paix. La gérance a établi une proposition de règlement à l'amiable dont la réponse est attendue ces jours-ci. En cas de non-réponse, un agent d'affaire sera mandaté.

Au sujet de Cap sur l'Ouest, il remercie, au nom de la Municipalité, tous les membres des sociétés locales ainsi que tous les autres bénévoles pour leur engagement. Il annonce qu'environ 25'000 personnes ont transité par notre village.

#### **Mme Nicole Cattano**

Elle rappelle, pour une dernière fois, la date des portes ouvertes de la PolOuest qui aura lieu le 17 novembre prochain, sur inscription.

Le SDIS organise une revue qui aura lieu le 3 novembre prochain à Villars-Ste-Croix.

Concernant les forêts, elle relève qu'il y a eu des annonces de cas de bostryche qui ont été traités.

Sur le même sujet, elle informe que le petit pont situé sur le chemin allant du refuge direction Cheseaux a été démonté en raison de son état de délabrement. Une étude est en cours pour la réalisation d'une passerelle à cet endroit.

Pour finir, elle remercie l'équipe de la rédaction du Cancoir'nal pour leur engagement.

#### **M. Vincenzo Camuglia**

Concernant le revêtement de la route d'en Coulaye, contrairement à ce qu'il avait été prévu, manque de garantie quant à l'efficacité par rapport au coût, la route a été refaite avec un revêtement traditionnel mais plus résistant que le précédent pour un coût d'environ frs. 20'000.00.

Concernant la place multisports, reste la pose des filets et des infrastructures. L'ouverture est prévue au printemps donnant ainsi le temps au terrain de se tasser.

Il annonce 2 préavis pour le Conseil général de décembre : la convention de la SISTEP et la remise en état du chemin allant au refuge.

Mme Susanne Perrudet n'a pas de communication.

### **3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX**

Pour l'Arasol, Mme Jacqueline Pernet lit le rapport annexé.

Pour l'ORPC, M. Pierre David informe que lors de la dernière assemblée du 2 octobre, pour le budget, le coût par habitant s'élève à frs. 17.50.

Pour la PolOuest c'est Mme Perna qui lit le rapport annexé.

### **4. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

Il fait procéder à la distribution d'une annexe au PV oubliée lors de son envoi.  
Il félicite les membres car depuis peu les commissions fonctionnent bien.

### **5. ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 28 JUIN 2018**

M. Georges Cherix demande qu'il soit ajouté aux communications de la Municipalité, ... au printemps 2019, car il y a la modification du RPGA.

Le procès-verbal, ainsi modifié, est accepté, moins 1 abstention.

### **7. ASSERMENTATIONS**

Personne ne désire être assermenté. Le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 47 membres à ce jour.

### **8. PREAVIS 13/2018 CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ARRETE COMMUNAL POUR LES ANNEES 2019 A 2021**

Le Président passe la parole à M. Georges Cherix, qui propose la lecture du rapport.

M. Claudio Perna donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 13/2018. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2019 à 2021.

M. Georges Cherix ajoute que le préavis a été préparé le 3 septembre, le 13 septembre il y a eu la séance avec la commission et le 28 septembre la Municipalité a reçu l'avis d'une augmentation des charges concernant le social d'environ frs. 200'000.00. Dès lors, l'excédent de charge sera donc frs. 440'000.00 au lieu de frs. 240'000.00. La compensation de l'Etat sera de frs. 66'000.00 au lieu de frs. 13'000.00. Ce qui donne lieu à un manquement de plus de frs. 300'000.00.

Le Président ouvre la discussion.

M. Pierre David demande si la Municipalité a reçu une autre commission.

M. Georges Cherix répond par la négative. C'est la commission de gestion et des finances qui règle ce dossier.

La parole n'est plus demandée, le Président clôture la discussion.

Le préavis Municipal no 13/2018 est accepté à l'unanimité.

M. Georges Cherix remercie l'assemblée.

M. Jacques-Edouard Perrudet demande, pour la présentation, que le tableau des années soit inversé lors du prochain préavis.

## **9. POSTULATS/MOTIONS/INTERPELLATIONS**

En réponse à l'interpellation de Mmes Escasain et Schmid, M. Christian Baur fait un exposé sur grand écran.

Il explique que la commune de Vufflens-la-Ville n'a pas les ressources nécessaires pour accueillir environ 1000 habitants supplémentaires. Le site de la commune de Sullens est trop éloigné et sa capacité pour environ 1000 personnes en plus est insuffisante. A Mex, la répartition des coûts s'en trouve complexe, 1 seul porte-à-porte et tous les autres déchets sont amenés à la déchetterie. Au sujet des autres communes de l'Ouest, autres que celles qui ont adhéré à la déchetterie intercommunale, les sites se trouvent éloignés et la circulation pour y accéder est difficile.

Aujourd'hui, la déchetterie intercommunale a un coût frs. 30'600.00 par année avec certains avantages. Le bail arrive à son échéance, il va y avoir un repreneur et des travaux sont prévus, au vu de sa configuration actuelle.

Pour 2019, la Municipalité envisage de fermer l'ECO point des Abreuvoirs. Son coût actuel est de frs. 17'000.00/an. Un nouvel ECO point serait aménagé au milieu du village, entre la maison de Commune et la laiterie, pour la collecte des habits, du pet, des capsules à café, de l'alu et du fer blanc. La benne actuelle à papier serait supprimée. Un changement éventuel des horaires serait envisagé.

Il présente, à l'aide de quelques images, l'aménagement au centre du village et les diverses possibilités :  
collecte porte-à-porte du verre 1x/mois, la condition sera que chaque ménage soit en possession d'un conteneur

une nouvelle déchetterie sur le plan communal, au vu des exigences cantonales n'est pas envisagée  
une mini-déchetterie fixe, ce qui impliquerait la suppression de l'ECO point

collecte porte-à-porte des déchets encombrants

déchetterie mobile avec un agent de surveillance, de 7h00 à 12h00, 1x/mois, située sur les places de parc en face de la laiterie ou sur la place de l'église. Toutefois, cette dernière place offre un aménagement restreint

Il rappelle également, le but de l'interpellation, et pour atteindre une diminution de 20 % sur la taxe annuelle actuelle, il est à prévoir également une diminution des prestations. Il annonce qu'en décembre il y aura un préavis pour la mise en place des propositions. Il rappelle qu'à l'époque, c'était le Conseil qui avait pris la décision d'adhérer à la déchetterie intercommunale. La décision de rester ou quitter la déchetterie intercommunale de Crissier sera prise selon le résultat de la votation du préavis, dont il rappelle le délai de résiliation d'une année.

Pour cette présentation, il a préféré mettre l'accent sur les diverses possibilités et non sur les coûts. Il précise que le préavis contiendra des informations précises quant aux coûts des diverses propositions. Il attire encore l'attention des Conseillers quant au bruit qu'engendrera la collecte du verre au porte-à-porte.

Mme Nadia Schmid demande les coûts financiers précis concernant la commune de Mex, ainsi que celui, par personne, pour la déchetterie intercommunale, après la démission de la commune de Renens. M. Baur répond, pour la déchetterie, la répartition sera de 32% en plus pour les frais d'exploitation. Plus de précisions seront données en décembre.

M. le Président a le sentiment que l'on régresse par rapport aux commodités actuelles. Finalement, il y aurait une économie de frs. 10.00/par habitant. Il se demande si changer vaut réellement la peine pour une si faible économie.

M. Baur répond que pour diminuer les coûts, doivent être faits quelques changements, notamment sur le confort actuel. Pour lui, il est important de n'avoir qu'un seul point de collecte.

Mme Schmid intervient. Pour elle, il ne s'agira pas d'une économie d'environ frs. 10.00/personne, nous devons aussi prendre en compte les 32% de charges à répartir après le départ de la commune de Renens.

M. Baur répond qu'effectivement ce montant sera réparti et supporté entre toutes les communes. Il rappelle que notre région augmente également en population donc les coûts seront répartis au prorata

des habitants. Il revient sur les frais de réaménagement de ladite déchetterie intercommunale et attire l'attention sur le fait qu'une autre commune peut aussi décider de résilier son contrat, donc d'autres charges supplémentaires à se répartir. Il montre quelques objets jetés sauvagement à l'ECO point des Abreuvoirs.

Mme Monique Romon est surprise par le choix du milieu du village, elle ne trouve pas ce choix adéquat. M. Baur répond qu'actuellement il n'y a pas d'endroit défini. Pour avancer dans ce dossier, cet emplacement a été choisi. L'endroit définitif doit encore être déterminé.

M. le Président demande pourquoi nous devons nous précipiter dans ce dossier alors que nous n'avons pas de chiffre quant à tous les coûts à supporter.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande s'il est possible d'envisager de mettre des containers devant le local de la voirie, en faisant circuler les véhicules dans un seul sens en flux continu.

M. Baur répond que le commerçant du local commercial s'y était opposé.

M. Claudio Perna intervient. Selon lui, la solution idéale serait une déchetterie mobile, cela éviterait les déchets sauvages. L'inconvénient serait les horaires.

Mme Monique Romon appuie les propos dits plus hauts, à savoir, bien réfléchir avant de prendre une décision précipitée.

M. Tahirou Komi demande s'il est possible d'inviter les villageois à proposer des solutions.

M. Baur répond qu'il y aura trop de réponses éparses.

Mme Yolande Riche intervient et propose qu'une commission du Conseil soit nommée.

M. Daniel Raillard s'inquiète sur le peu d'économie qui serait effectif par rapport à la perte d'une qualité de vie. Il demande que la réelle économie financière soit connue avant d'aller plus loin dans ce dossier.

Mme Claudine Cuérel demande pour quelles raisons l'ECO point ne pourrait demeurer Aux Abreuvoirs.

M. Baur répond que c'est suite à l'interpellation qui demande de trouver le moyen de réaliser des économies.

M. le Président intervient. L'interpellation demande qu'une étude soit entreprise sur le mode actuel, et quelles seraient les solutions qui pourraient nous permettre d'effectuer une économie. Il est surpris par cette précipitation alors que l'interpellation est datée d'il y a près d'une année.

M. Baur rappelle, le délai de résiliation de la déchetterie intercommunale d'une année et les coûts à se répartir. Selon lui, quitter les Abreuvoirs permet déjà de faire une économie brute de frs. 17'000.00/année sans altérer la qualité de vie.

Mme Illuminata Perna intervient. Le problème de l'ECO point des Abreuvoirs n'est pas le bruit, mais le manque d'éducation et le non-respect des personnes qui se permettent de venir à toutes heures et n'importe quel jour.

Une discussion s'ensuit entre Mme Schmid, qui propose de dénoncer les personnes, et Mme Perna qui s'y refuse.

Mme Jacqueline Pernet demande s'il existe des bennes qui se ferment à l'aide d'un cadenas.

M. Baur répond que c'est une solution, mais prévient qu'une personne doit être présente aux heures d'ouverture et fermeture, les mercredis et samedis.

M. Ignazio Blunda propose la pose d'un Molok qui s'ouvre avec une carte.

M. Baur répond que le bruit serait le même. Et qu'il est tout à fait possible d'envisager de changer pour une taxe au poids.

M. Eric Jan intervient. Selon lui, la maîtrise des coûts ne doit pas se faire au détriment de la qualité de la vie. Il rappelle qu'une administration communale ne peut pas faire de bénéfice sur le compte de la gestion des déchets, que lorsque les frais dépassent les montants de la taxe encaissée, c'est le compte des impôts qui comble la différence. Par contre, inversement, le surplus est restitué aux habitants qui ont payé la taxe. D'ailleurs, à ce sujet, il rappelle qu'il a déposé une motion, il y a quelques années, pour laquelle, la Municipalité n'a pas encore répondu. Il revient sur les propos dits plus haut, nous sommes en droit d'intervenir et de le signaler lorsque nous constatons que quelque chose d'illégal est en train de se produire.

M. Cherix appuie les propos de M. Jan, à savoir qu'aujourd'hui, il y a plus de dépenses que de rentrées. La différence est faible.

M. Jan lui répond que le but n'est pas de diminuer absolument la taxe annuelle, et de la réaliser au détriment de la vie du village, mais de maîtriser les coûts.

M. Cherix explique la décision prise au sein de la Municipalité de supprimer l'ECO point des Abreuvoirs, en début d'année, et le déplacer entre la laiterie et la maison de commune. Ceci permettrait une économie, non négligeable, entre frs. 7'000.00 et frs. 10'000.00/an. Par contre, aucun montant n'est connu concernant les changements liés à la déchetterie intercommunale. Il pense également qu'il serait

précipité de prendre une décision en décembre prochain, il est d'avis d'attendre et de faire le point d'ici une année.

M. Jacques-Edouard Perrudet ne comprend pas pourquoi il y aurait une différence de prix suite au déplacement des containers.

M. Cherix répond que le prestataire loue la place pour frs. 17'000.00/an. Ces frais supprimés donnent lieu déjà à une économie. A ce montant, seraient déduits les frais de la location et de l'enlèvement de la benne, soit une économie d'environ frs. 10'000.00/an. L'idée de la Municipalité, concernant « le verre », serait un enlèvement porte-à-porte 1x/mois.

M. le Président pense que le préavis devrait être soumis au Conseil, lorsqu'il sera complet avec des chiffres précis, tout en se donnant le temps de la réflexion. Il propose de laisser l'ECO point tel qu'il est ce jour et de revoir la situation dans une année. Pour lui, ce qu'il ressort de cette discussion, c'est le manque de confort et la méconnaissance du montant réel économisé. Il ajoute qu'il sera difficile de prendre une décision, d'ici 1 mois, sans les montants précis.

M. Baur répond que les chiffres qui seront donnés en décembre seront les mêmes l'année suivante. Il ajoute que son but est d'être transparent en répondant à l'interpellation et en déplaçant l'ECO point.

M. Perrudet intervient. Il rappelle la compétence du Conseil qui sera d'accepter ou non le préavis présenté.

Mme Yolande Riche annonce, d'un point de vue légal, qu'en cas de changement de construction, il doit y avoir une mise à l'enquête. Qu'en est-il pour l'ECO point ?

M. Cherix répond par la négative. Il revient sur la remarque faite par M. Perrudet, quand la Municipalité aura établi un préavis, il sera présenté au Conseil, en décembre ou ultérieurement.

M. Ignazio Blunda revient sur la fermeture de l'ECO point des Abreuvoirs, et il demande si c'est une décision et non une proposition.

MM Cherix et Baur répondent par l'affirmative.

M. Jan pense que la remarque de Mme Riche est pertinente, il serait utile que la Municipalité se renseigne sur la légitimité de cette décision.

## **10. DIVERS**

Le Président ouvre la discussion.

M. Bruno Strub intervient. Il y a plus d'une année il a fait la demande auprès de M. Vincenzo Camuglia, afin que tous les trottoirs soient pourvus de passages aménagés et accessibles pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes. A ce jour, rien n'est fait. Il demande quand sont prévus les travaux. Il rappelle le devoir de la Municipalité sur le sujet.

M. Vincenzo Camuglia répond qu'une étude doit être menée et propose un rendez-vous.

M. le Président ajoute que le Conseil a pris note de cette demande et que le dossier sera suivi.

M. Georges Cherix présente au rétroprojecteur, les étapes 1 et 2 du projet de densification de la ZI, sur la base du rapport de la société GEA.

En vue de la venue du tram, une 1<sup>ère</sup> étude établie par Fedderson et Kloestermann, démontrait que la ZI, devait devenir mixte, 50% logements et 50 % entreprises. Après réflexions, lors du rapport final en 2013, Fedderson et Kloestermann ont conclu que cette zone devait demeurer uniquement à usage industriel. Puis la société GEA a été mandatée par notre Municipalité et le Canton afin d'établir une nouvelle étude. Cette étude a été supervisée par le Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois et le service de développement territorial. Il montre les différentes vues, depuis notre village, des volumes des bâtiments existants, et avec un développement de 3m3 par m<sup>2</sup> - hauteur des bâtiments de 6m et 5m3 par m<sup>2</sup> – hauteur des bâtiments de 10m, voir 12m. Il explique, également, avec photos à l'appui, les différentes possibilités de densification des bâtiments et des postes de travail. C'est avec ces différentes possibilités que le Canton étudie l'éventualité que le tram arrive jusqu'à cette zone. La décision sera prise le 23 novembre prochain. Parmi ces différentes possibilités qu'étudie le Canton, le rendement de cette ZI, doit être d'au minimum 40%. La 3<sup>ème</sup> étape sera la modification du règlement du RPGA à la fin du printemps 2019, préavis suit. Ce règlement tendra à donner la possibilité aux entreprises qui le souhaitent de se développer. Selon son propre point de vue, qu'il y ait la venue du tram ou non, cela ne doit pas être un frein à l'expansion de cette zone. Dans les 15 ans à venir, la commune doit pouvoir augmenter ses revenus, le prix actuel au m<sup>2</sup> est d'environ frs. 6.00 le m<sup>2</sup>. Selon le marché des alentours, le prix au m<sup>2</sup> pour les locations en droit de superficie est de frs. 20.00 à frs. 25.00.

Le mandat sera donné à GEA, selon le préavis accepté en 2017, de plus, le Canton a octroyé une aide à hauteur de 50%. Dès lors, le budget accordé de frs. 91'000.00 sera tenu.

Mme Monique Romon demande s'il y a un plan intercommunal mis en place.

M. Georges Cherix répond que plusieurs communes se sont regroupées pour l'étude concernant le trajet du tram. Par contre, la Municipalité seule, devait donner en complément, une vision du développement de cette ZI. Il annonce qu'il va assister à plusieurs séances sur le sujet, notamment sur la méthode de calcul du rendement.

Mme Susanne Perrudet intervient pour dire que Mme Romon fait allusion au plan intercommunal qui ne traite pas la ZI.

M. Georges Cherix ajoute que le Conseil sera avisé des avancées du projet à mesure.

Mme Jacqueline Pernet se questionne quant à la circulation, déjà très difficile actuellement aux heures de pointe. Elle pense que densifier et augmenter les places de travail est une bonne chose, mais quelles seront les solutions si le tram n'arrive pas jusqu'à Villars-Ste-Croix ?

M. Georges Cherix répond que le tram s'arrête près du Novotel. Un système de transport sera étudié ainsi qu'un parking relais. Il ajoute encore, qu'à ce jour, c'est le coût important pour la traversée du pont de l'autoroute qui donne beaucoup à réfléchir sur le budget final. L'OFROU doit construire un pont provisoire pour le trafic routier, ajout de 2 voies. La Municipalité est en discussion avec l'OFROU afin que ledit pont provisoire soit construit de manière à pouvoir être maintenu et aménagé pour l'éventuel passage du tram. Dès lors, La Municipalité ne payerait que la différence. En conclusion, la venue du tram offre une belle possibilité d'expansion pour toute la région.

Pour finir, il annonce que la Municipalité a octroyé un rabais de frs. 100.00 sur l'abonnement annuel Mobilis. Cette offre, sous conditions, s'adresse aux jeunes du village âgés de 15 à 19 ans. A ce jour, environ 20 personnes en ont bénéficiés.

La parole n'est plus demandée et le Président clôture la séance à 22 h 10.

Le Président

La Secrétaire

Nicola Cassetta

Anita Cochard